



## MAIRIE D'AFFOUX

# PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024-20H00

Le 17 décembre 2024, à 20h00, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie CHASSAGNEL, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Nombre de conseillers votants : 11**

**Absents excusés :**

**Secrétaire : M. BEAUX Thierry**

### Ordre du jour :

- Adhésion obligatoire contrat prévoyance,
- Sytral mobilités,
- Loyer MAM,
- RPQS Déchets,
- RPQS Assainissements,
- RPQS Eau,
- Dématérialisation des actes réglementaires,
- Demandes subventions 2024,
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve à la majorité le **procès-verbal** de la réunion du **25 novembre 2024**. Le Point 2 Sytral mobilités, en attente d'éléments est reporté au prochain conseil et Madame le Maire propose de rajouter le point : acceptation des amendes de police.

### Délib 01: Adhésion obligatoire contrat de prévoyance

À compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Le cdg69 a déjà conclu une convention de participation sur le volet prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Elle prendra fin le 31 décembre 2025. Les textes en vigueur prévoient que les collectivités et établissements publics déjà adhérents peuvent poursuivre leur participation dans les mêmes conditions jusqu'au terme de la convention actuelle.

Cependant certains employeurs, notamment parmi les plus petits, ne disposent pas de système de participation à ce jour. C'est pourquoi le cdg69 a mené des négociations avec son partenaire MNT pour offrir aux employeurs ne disposant pas de convention une solution afin de répondre à leur obligation au 1er janvier 2025. A la suite, un avenant au contrat entre ces deux partenaires a été signé pour permettre aux collectivités concernées d'intégrer la convention de participation prévoyance en cours pour sa dernière année d'exécution, à titre dérogatoire et sous réserve de l'accord de la MNT.

Le cdg69 proposera un nouveau dispositif de financement de la protection sociale complémentaire à partir du 1er janvier 2026. Le conseil municipal accepte à la majorité d'adhérer à la convention de participation portée par le cdg69 pour le risque « prévoyance », de fixer le montant de la participation financière de la commune à 10 euros par agent ayant souscrit cette assurance facultative, par mois.

## **Délib 2 : Acceptation des amendes de police**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département du Rhône au titre des amendes de police pour la sécurisation routière du village et indique qu'une subvention a été accordée pour un montant de 2 380 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette subvention.

## **Délib 03 : Loyer MAM**

Madame le Maire rappelle que la commune loue depuis 2022 le local municipal M.A.M. situé 49 rue de Montmeterme à l'association « les P'tits montagnards », représentée par 3 assistantes maternelles de notre village. Les charges liées à ce bâtiment ayant fortement augmenté, notamment les taxes foncières, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le loyer mensuel de 66 € à compter du 01 janvier 2025, le loyer passant de 375 € à 441 € mensuel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Délib 04 : RPSQ Déchets**

Madame le Maire donne connaissance du rapport sur le service de gestion des déchets pour l'année 2023 géré par la COR. Elle indique que le détail de ce dernier est disponible en mairie et consultable par tous. Elle propose d'approuver le RPQS gestion des déchets 2023.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Délib 05 : RPSQ Assainissement**

Madame le Maire donne connaissance des rapports pour l'année 2023, sur le service d'assainissement collectif et non collectif dont la COR a compétence. Elle indique que le détail de ces derniers est disponible en mairie et consultable par tous. Elle propose d'approuver les deux rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif établis par la COR.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

## **Délib 06 : RPSQ Eau**

Madame le Maire donne connaissance du rapport sur le service de gestion de l'eau du syndicat du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier) pour l'année 2023. Elle précise que bien qu'il ne soit plus obligatoire de délibérer étant donné que la commune n'est plus adhérente au Syndicat, le conseil municipal peut émettre un avis de principe sur le rapport.

Le conseil municipal porte un avis favorable sur ce rapport.

## **Délib 07 : Dématérialisation des actes réglementaires**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la mairie a pour obligation que les délibérations, certains arrêtés, les documents d'urbanismes, de comptabilité etc doivent être envoyés au contrôle de la légalité de la Préfecture pour être applicables, contrôlés et retoqués en cas d'irrégularités. Une procédure de dématérialisation de ces documents est proposée à travers les différents logiciels de travail que la mairie utilise. Madame le Maire propose que le conseil lui autorise à signer la convention avec la Préfecture et de prendre contact avec les fournisseurs de

logiciels pour étudier les possibilités payantes proposées. Elle indique que cette dématérialisation est rendue obligatoire, notamment pour le volet financier avec le SGC de Tarare.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### Délib 08: Demandes de subventions

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des différents courriers de demande de subventions pour cette année 2024 et rappelle les règles que le conseil municipal s'est fixées. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer les subventions suivantes :

TELETHON	200,00 €
A.D.M.R.	200,00 €
Centre Anticancéreux de Lyon	200,00 €
Découverte en pays de Tarare	100,00 €
Entraide Tararienne	200,00 €
École Publique d'Affoux	400,00 €
Epicerie sociale Epi'autre	50,00 €
MFR St Laurent Chamousset	50,00 €
MFR Lamure sur Azergue	50,00 €
Association roannaise pour l'apprentissage	50,00 €
Solidarité femmes Beaujolais	100,00 €
TOTAL budget communal	1600,00€

### Questions diverses

- La date du prochain conseil est fixée à  
Vendredi 24 janvier à 20h30
- Fin de séance 22h00.

A Affoux, le 20/12/2024

Le Secrétaire,  
Thierry BEAUX



Le Maire,  
Sophie CHASSAGNEL

